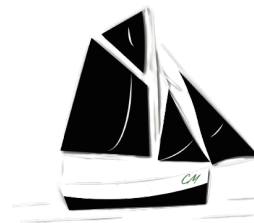


Bulletin d'informations municipales

VILLE DE CAMARET-SUR-MER



Suivez-nous

Spécial Tempête Ciaran

INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉSEAU ÉLECTRIQUE : la commune met tout en œuvre auprès des services d'Enedis pour que l'électricité soit remise dans les meilleurs délais ; néanmoins, les informations qui nous remontent indiquent que la situation ne devrait pas être rétablie avant le milieu/fin de semaine.

TEMPÊTE CIARAN : les services de la ville mettent tout en œuvre pour obtenir le classement de la commune en catastrophe naturelle. Néanmoins, il convient à chacun de procéder à une déclaration auprès de son assurance des dégâts subis (avec photo) : Un délai de tolérance de déclaration a été accordé par les assureurs jusqu'au 1^{er} décembre. Néanmoins, il est préférable de déclarer le plus rapidement possible les dégâts. Vous pouvez aussi écrire en Mairie pour faire état de ces mêmes dégâts (avec photo). Ces courriers seront recensés et permettront à la commune de constituer un dossier complet en vue d'obtenir la reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune.

Un modèle de courrier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://shorturl.at/erwHI> ou à retrouver ci-dessous :

OUVERTURE DU CAMPING : pour les usagers n'ayant plus accès à l'électricité : la salle polyvalente du camping municipal est ouverte 24h/24h pour permettre de recharger vos téléphones et réchauffer vos plats au micro-ondes. La salle dispose d'un frigo-congélateur si besoin. En cas de problème, le numéro de l'astreinte est visible sur la porte.

COLLECTE DES DÉCHETS : la collecte de tri aura lieu le 09 novembre. La collecte des déchets ménagers au lieu le 16 novembre. Les personnes disposant d'une carte de déchetterie peuvent utiliser les colonnes semi-enterrées situées : place Charles de Gaulle, à la capitainerie du Vauban, la Pointe de Pen-Hir, au parking arrière du Corréjou.

REMONTÉE D'URGENCE : Vous pouvez reporter les sinistres urgents (sécurité des personnes, sécurisation des voies, inondations) via ce formulaire : <https://shorturl.at/ahq18>

PERSONNE ISOLÉE OU VULNÉRABLE : si vous identifiez une personne âgée ou dans une situation d'isolement, ne possédant ni gaz ni électricité, veuillez appeler la municipalité au 02 98 27 94 22.

N° UTILES

SECOURS			
URGENCES MEDICALES	112	GENDARMERIE	17
POMPIERS	18	PHARMACIE DE GARDE	32 37
SAMU	15	CROSS CORSEN	196

En cas d'urgence



MODÈLE DE COURRIER : à découper et à adresser M. Le Maire avec les photos justificatives. Le verso est également complétable.



Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place d'Estienne d'Orves
Commune de Camaret-sur-Mer

Le 2023
A Camaret-sur-Mer

Objet : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

P. J : Photos

Monsieur le Maire,

En ma qualité d'administré de la commune de Camaret-sur-Mer, sis, j'ai le regret de vous informer que je suis victime, de dommages provoqués par la tempête CIARAN.

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des dégâts ainsi que des photos en attestant. (à compléter au dos)

Pour me permettre de me faire indemniser par mon assureur au titre de la garantie « catastrophe naturelle », il est nécessaire que la commune obtienne le classement de l'état de « catastrophe naturelle » par voie d'arrêté interministériel pour tous les dommages résultant de cet événement anormal. Aussi, je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ma demande afin d'étayer votre sollicitation auprès de Monsieur le Préfet du Finistère.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ma demande et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

